



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

incapables majeurs

Question écrite n° 95422

Texte de la question

M. William Dumas attire l'attention de M. le garde des sceaux, ministre de la justice, sur la formation complémentaire des « tuteurs aux majeurs protégés ». La Fédération nationale des associations de gérants de tutelle privés (FNAGTP) sollicite la réactualisation de l'arrêté du 28 octobre 1988, qui définit la formation complémentaire spécifique des « tuteurs aux majeurs protégés ». En conséquence, il lui demande ses intentions en la matière dans le cadre du projet de réforme des tutelles.

Données clés

Auteur : [M. William Dumas](#)

Circonscription : Gard (5^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 95422

Rubrique : Déchéances et incapacités

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 mai 2006, page 5334

Question retirée le : 18 juillet 2006 (Retrait pour cause de question identique)